

# 1% artistique : construction de la nouvelle Ecole Supérieure des Beaux arts de Nantes Métropole

## Région Pays de la Loire

### Identification du maître d'ouvrage et de la personne responsable du marché

École supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole  
Place Dulcie September - BP 20119  
44001 Nantes cedex 1

### Objet

Une procédure de 1% est ouverte dans le cadre de la construction de la nouvelle école supérieure des Beaux-arts de Nantes Métropole (ESBANM).

### Programme de la commande

#### - Programme de la commande artistique

Le programme de la commande artistique a pour objet la réalisation d'une œuvre qui fera écho aux projets internationaux de l'ESBANM. Cette œuvre inscrite dans l'école ou dans son site pourra déployer un dispositif qui fait lien avec les sites des projections internationales de l'école (voir [www.beauxartsnantes.fr](http://www.beauxartsnantes.fr)) ou de résidence (Fieldwork Marfa, Texas, <http://fieldworkmarfa.org/>). L'utilisation de tous les médiums est envisageable (sculpture, vidéo, pièce sonore, etc.).

La maîtrise d'ouvrage sera particulièrement attentive à la capacité de cette œuvre à s'intégrer dans un parcours fort sur le site de la nouvelle école et à la valoriser dans ce sens.

L'artiste aura à charge de concevoir tout le projet, de sa conception à sa réalisation avec une étude approfondie sur la faisabilité technique et financière (budget prévisionnel, devis, matériaux et mise en œuvre nécessaire) ainsi qu'une réflexion sur l'accompagnement du projet et son inscription dans le contexte pédagogique de l'école (sous forme de workshop, d'intégration des étudiants dans la réalisation du projet, dans sa médiation, etc.).

Pour information les problématiques suivantes (celles-ci n'étant pas exhaustives) sont travaillées au sein du programme pédagogique de l'école :

- . L'héritage du Minimalisme
- . Le paysage altéré
- . L'art dans l'espace public
- . Frontières et zones de conflit

Les candidats doivent faire preuve d'une bonne connaissance du contexte international et de leurs contraintes, et s'assureront en amont de la faisabilité technique de leur projet.

#### - Description du bâtiment et de son contexte

De par sa situation stratégique au cœur du Quartier de la création et dans cette nouvelle architecture dédiée à l'enseignement supérieur des arts, l'ESBANM va contribuer activement au développement d'un pôle d'excellence artistique au sein du réseau des écoles sur l'île de Nantes dédié à l'architecture, la communication, le design et le numérique. 4 300 m<sup>2</sup> d'ateliers seront consacrés à la recherche et à l'expérimentation dans tous les domaines créatifs : matériaux, numérique, print, scène, images,... A terme, 500 étudiants (dont 30 % d'étrangers), 2 000 élèves de tous âges et leurs enseignants occuperont les 1 300 m<sup>2</sup> dédiés à l'enseignement supérieur, aux cours publics et à l'éducation artistique. Ouvert à tous, le pôle public de plus de 1 500 m<sup>2</sup> sera constitué d'une bibliothèque spécialisée, d'un espace d'exposition, d'un amphithéâtre et d'un pôle documentaire. Ce bâtiment de la nouvelle école a été pensé comme élément d'un réseau international plus vaste, permettant

une mobilité aux étudiants en activant un développement pédagogique par la création de bases de travail à Marfa (TX, USA), à Dakar (SENEGAL) et à Séoul (CORÉE DU SUD).

#### **- Description du projet architectural et des matériaux**

Lauréat du concours pour la transformation des anciennes halles Alstom en future Ecole Supérieure des Beaux Arts de Nantes Métropole en janvier 2011, Franklin Azzi a conçu un projet «dénué de tics formels». Notamment, il ne conserve que les charpentes métalliques des anciennes halles, lesquelles portent «un parapluie transparent» en onduline sous lequel se glissent des volumes parfaitement isolés. Piloté par Nantes Métropole, le projet de l'école se situe sur un îlot indépendant constitué des halles 4 et 5. La mise en valeur s'effectue en épurant les structures métalliques et en les revêtant de bardage transparent en façade, à partir de 4 mètres depuis le sol. Au rez-de-chaussée, les locaux de l'école sont largement vitrés afin de laisser voir les activités qui s'y déroulent. Le parvis devant l'entrée de l'école a vocation à servir d'espace public et relie les différents programmes du site. Les locaux sont organisés pour permettre à la nouvelle école de répondre à l'accueil des différents publics, aux nouvelles modalités de la pédagogie et de production et à la mutualisation des espaces.

#### **Procédure de passation du marché**

Décret n°2002-677 du 29 avril 2002, modifié par le décret n°90-2005 du 4 février 2005 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation, et consolidé au 03 juillet 2010.

#### **Montant de l'enveloppe de cette opération du 1% artistique**

230 000 €TTC. Cette enveloppe comprend :

- Les honoraires de l'artiste lauréat et cession de droits d'auteur ;
- La conception de l'œuvre et le suivi du projet dans sa phase de réalisation, les taxes afférentes ;
- Les frais annexes (déplacement à Nantes, à Marfa, éventuels frais de déplacements des œuvres, cotisation maladie, veuvage, CSG, CRDS au taux de droit commun, autres) ;
- Les défraiements des personnes qualifiées membres du comité artistique ;
- Les indemnités aux trois artistes présélectionnés et non retenus (5 000 €TTC par artistes)
- Les frais de publicité.

#### **Nombre de candidats admis à présenter un projet : 4**

#### **Dossier de candidature :**

##### **- Composition du dossier**

**Les candidatures et les offres des concurrents seront exprimées en EUROS et le candidat a la possibilité de remettre les documents cités ci-dessous en langue anglaise.**

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles gratuitement sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>.

En cas de groupement, ces pièces sont à fournir par chaque co-traitant excepté l'imprimé DC1 qui n'est à fournir que par le mandataire. De même, dans cette hypothèse, la forme du groupement (soit solidaire, soit conjoint) sera précisée par les soumissionnaires dans le DC1 et l'acte d'engagement ainsi que le nom du mandataire.

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

- **Le candidat produira une lettre d'intention précisant la démarche artistique**

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Lettre de candidature (imprimé DC1) que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles 44 et 50 du décret n° 2016-230 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires particulier concernant les prestations artistiques objet du marché, sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

Les renseignements concernant les références professionnelles, l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles 44 et 50 du décret n° 2016-230 du 25 mars 2016 :

- Un numéro SIRET, numéro d'inscription/affiliation à la maison des artistes et ayant droit à la maison des artistes, ou équivalent étranger ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature (en annexe au DC2 si utilisation de ce document et tout document complémentaire) ;
- Les noms et les qualifications professionnelles pertinentes (CV) des personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du contrat
- Un dossier artistique comprenant des visuels de dix (10) réalisations antérieures ;

A défaut de références professionnelles, le candidat doit établir qu'il dispose des savoir-faire nécessaires à l'exécution du marché par tout moyen de preuve à sa convenance.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur pourra décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

Afin de satisfaire aux obligations fixées ci-dessus, le candidat établi dans un Etat autre que la France, doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

**Ce marché est couvert par l'accord sur les marchés publics par conséquent il est ouvert à toutes candidatures dont l'Etat est parti à l'accord. Pour plus d'informations :**

[https://www.wto.org/french/tratop\\_f/gproc\\_f/memobs\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/gproc_f/memobs_f.htm)

**- Sélection des candidatures**

Critères de recevabilité des candidatures (vérification des conditions minimum de participation) :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles

Critère de sélection des candidatures :

Au cas où le nombre de candidatures admises à l'aune des critères listés ci-dessus serait supérieur à 4 (quatre) les candidatures seront sélectionnées selon les critères suivants d'égale importance :

- Motivation de l'artiste pour le projet et engagement dans une démarche de création contemporaine en dialogue avec le contexte de la commande ;
- Références du candidat dans le domaine artistique retenu ou tout autre moyen permettant d'accréditer la capacité du candidat ;
- Adéquation de la démarche artistique avec le programme de la commande artistique pris dans sa globalité.

## **Modalités de sélection des projets :**

### ***- Composition du dossier de projet***

Les dossiers de projet devront comporter les pièces suivantes :

- Un acte d'engagement complété (ce document sera transmis par le maître d'ouvrage aux quatre candidats admis à présenter un projet) ;
- Une note explicitant les choix artistiques, la philosophie générale de la démarche artistique, les méthodes et moyens d'exécution de l'œuvre, son implantation, l'inscription du projet dans le programme pédagogique ainsi que tous commentaires permettant au comité de mieux comprendre la volonté de l'artiste. Cette note ne devra pas excéder 5 pages A4 ;
- Esquisse, croquis, maquette, visuels de l'œuvre ainsi que sa relation avec les sites, avec les précisions sur les matériaux et techniques envisagées, les dimensions et la surface occupée, ainsi que son implantation précise dans la nouvelle école des beaux-arts de Nantes ;
- Un échéancier pour les études et travaux ;
- Les éventuelles indications d'entretien de l'œuvre ;
- Une offre financière détaillant les coûts de conception, de réalisation d'installation et d'honoraires.

Chaque artiste, à réception du courrier le mandatant pour réaliser un projet devra se rapprocher du maître d'ouvrage pour toute information utile à l'élaboration du projet.

Les candidats admis à présenter un projet devront remettre leur proposition dans le délai précisé par le maître d'ouvrage et le présenter oralement au comité artistique. La présentation orale par visioconférence est autorisée.

### ***- Sélection du projet***

Les critères, d'égale importance, de jugement des projets seront les suivants :

- Qualité, pertinence et réflexion du projet ;
- Faisabilité technique dans le respect du programme artistique, du cadre budgétaire et des délais demandés ;
- Engagement pris par le candidat pour inscrire son projet dans le contexte pédagogique de l'école (possibilités d'appropriation et de prolongement pédagogique, outils,...).

**Date et lieu d'envoi des candidatures** : 12 juillet 2016

A l'adresse suivante :

Ecole des beaux arts de Nantes Métropole  
Place Dulcie September  
BP 20119  
44 001 Nantes

Les dossiers des candidatures sont à adresser sous enveloppe portant la mention « **1% artistique de l'ESBANM** » :

**Renseignements**

Pour obtenir tous renseignements nécessaires complémentaires les candidats devront faire une demande écrite parvenue au plus tard dans le délai de 6 jours avant la remise des candidatures. Une réponse sera alors adressée au plus tard 3 jours avant la date limite de remise des candidatures.

Contact :

- Caroline Le Tynévez
- Tél. 02 40 35 90 25
- Courriel : [caroline.le-tynevez@esba-nantes.fr](mailto:caroline.le-tynevez@esba-nantes.fr)

Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur demande aux adresses suivantes :  
[unpourcent.dap@culture.gouv.fr](mailto:unpourcent.dap@culture.gouv.fr)